

RÈGLEMENT SECTION CONCOURS

1. Engagement

MOUVEMENT ALB présente chaque année le concours de la Confédération National de la Danse.

Les élèves entrent dans une dimension pré professionnelle de la danse.

Rigueur, assiduité, dépassement de soi et engagement seront demandés tout au long de l'année. Il pourra se présenter au concours départemental, régional, national et européen en solo, duo et/ou groupe.

L'admissibilité se fait uniquement par l'accord du professeur.

Les élèves ont le droit, à tout moment, d'abandonner la section. Le cas échéant, l'inscription aux cours concours de l'Association MOUVEMENT ALB ne sera pas remboursée. Les frais d'inscription au concours seront remboursés si l'organisateur du concours le permet.

Il est conseillé à l'élève de faire de la danse classique en plus de son cours de jazz pour une meilleure aisance (sauf hip hop).

Au niveau départemental/régional, le lieu et la date sont fixés par la CND Auvergne. Un seul passage sera demandé par catégorie.

Au niveau National, le lieu et la date sont fixés par la CND National. Un seul passage sera demandé par catégorie. Il n'y a le droit qu'à 2 passages maximum. Si l'élève est sélectionné avec 3 passages, il devra faire un choix avec son professeur.

Au niveau Européen, le lieu et la date sont fixés par la CND Européen. Un seul passage sera demandé par catégorie.

A noter que les élèves de la section concours sont amenés à participer à d'autres événements de danse dans l'année.

2. Calendrier

- **septembre - vacances Toussaint** : cours techniques
- **vacances Toussaint** : apprentissage chorégraphies groupe/duo/solo libre
- **rentrée Toussaint - vacances Noël** : apprentissage solo imposé en cours de la discipline et répétitions en cours concours
- **vacances Noël - concours** : répétitions

L'élève en groupe, duo doit se rendre disponible sur un créneau pendant les vacances de la Toussaint pour l'apprentissage. Sinon, il ne pourra pas participer à la chorégraphie.

3. Résultats

La remise des prix se fait en présence obligatoire de l'élève concerné et en costume.

Après le passage départemental/régional, le jury délibère et accorde soit :

- Accès site
- 3ème prix
- 2ème prix
- 1er prix régional
- 1er prix national (qualification national)
- 1er prix à l'unanimité (qualification national)
- 1er prix avec félicitations du jury (qualification national)

Un coup de cœur peut être accordé en plus des 1er prix nationaux.

Après le passage national, le jury délibère et accorde soit :

- Accès site
- 3ème prix
- 2ème prix
- 1er prix
- 1er prix à l'unanimité (qualification européen)
- 1er prix avec félicitations du jury (qualification européen)

Un coup de cœur peut être accordé en plus des 1er prix.

Après le passage européen, le jury délibère et accorde soit :

- Accès site
- 3ème prix
- 2ème prix
- 1er prix

Il est rappelé que le prix obtenu n'est pas représentatif de l'apprentissage. Ni l'élève, ni le professeur ne doivent subir de réprimande quel que soit le prix.

4. Tarifs

a. Cotisation MOUVEMENT ALB

Pour les cours techniques, l'achat du costume, l'apprentissage, les répétitions et l'accompagnement aux événements, une cotisation de 50€ par élève est demandée.

b. Adhésion CND

L'adhésion fixée chaque année par la CND sera à régler. Le prix sera donné lors des inscriptions au concours par l'association MOUVEMENT ALB.

c. Inscription concours

Le prix des inscriptions est fixé chaque année par la CND. Elle est à régler selon la catégorie choisie :

- Solo
- Duo
- Groupe

Le prix sera donné lors des inscriptions au concours par l'association MOUVEMENT ALB.

5. Catégories

L'élève pourra se présenter au concours selon la forme, style, catégorie, niveau :

a. Forme :

- solo imposé (jusqu'à 15 ans)
- solo libre (à partir de 15 ans)
- duo
- groupe

b. style :

- modern'jazz
- contemporain
- hip hop
- autre style

L'école ne propose pas encore le concours en danse classique.

c. Niveau :

- amateur
- avancé
- supérieur

d. Catégorie :

- préparatoire
- catégorie 1
- catégorie 2
- catégorie 3
- catégorie 4

6. Assiduité

L'élève devra être assidu pour un bon apprentissage. Aucune absence non justifiée n'est acceptée. Au bout de 2 absences non justifiées ou d'un nombre important d'absences même justifiées, le professeur aura le droit de supprimer la participation au concours de l'élève concerné.

7. Tenues

La tenue pour un solo imposé est imposée par la CND. La tenue pour un duo ou un groupe est imposée par le professeur. La tenue pour un solo libre est choisie par l'élève en concertation avec le professeur.

Les tenues achetées par l'association doivent obligatoirement revenir à celle-ci à la fin des concours.

8. Musique

La musique pour un solo imposé est imposée par la CND. La musique pour un duo ou un groupe est imposée par le professeur. La musique pour un solo libre est choisie par l'élève en concertation avec le professeur.

Les musiques ne doivent comporter aucune vulgarité.

9. Responsables légaux

Vous devez être un soutien positif, sans jamais mettre la pression, mettre à la disposition de l'enfant les supports pédagogiques donnés et ne pas court-circuiter la pédagogie du professeur.

Ils s'engagent à être disponibles et flexibles pour les cours, manifestations, résidences, stages, concours et autres événements en lien avec la section concours.

Il sera demandé aux élèves et parents de s'investir quant à la quête de fonds, organisations (tombola, loto et autres manifestations), subventions et partenariats ainsi que pour les déplacements liés à la section concours.

Les concours et événements ne se déroulant pas au lieu des cours, il vous sera demandé de véhiculer pour s'y rendre. Ces déplacements sont à votre charge.

Les élèves sont sous la responsabilité de l'association uniquement pendant ses heures de cours.

10. Billetterie

Pour voir les élèves en concours, une billetterie est mise en place par la CND de l'événement. Les prix sont fixés par celle-ci.

11. Fonds

Les fonds pour le concours national et européen peuvent-être récoltés par le biais d'actions au sein de l'association. Les élèves et les parents doivent s'investir dans celles-ci.

La totalité des gains concerne les élèves et parents ayant participé à l'action, pour le défraiement de l'événement.

Le surplus concerne ces mêmes élèves, dépensé dans le cadre d'un moment de cohésion et/ou de danse.

12. Professeur

Le professeur est le principal décisionnaire pour :

- la sélection des élèves qui entrent en section concours
- le choix de le faire participer en solo, duo ou groupe
- la catégorie et le style
- l'exclusion de l'élève si l'investissement est jugé insuffisant
- refuser la participation d'un élève au bout de 2 absences non justifiées ou si un groupe pâtit de ses nombreuses absences
- refuser la participation d'un élève en cas d'une dispense trop longue et ce, pour garantir son bien-être et le travail en cours
- refuser sa participation s'il estime l'élève non prêt

A noter que les décisions seront prises pour le bien-être de l'élève ou du groupe.

13. Spectacle

Les élèves de la section concours sont amenés à participer au spectacle enfant et adulte de fin d'année. Le professeur en informera les parents en janvier.

14. Respect des règles

Les élèves doivent respecter ce règlement, celui de l'association MOUVEMENT ALB, celui du concours et des lieux où ils se trouvent.

Les élèves sont responsables de leurs effets personnels. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, pendant les cours, intercours, concours et autres manifestations.

L'association et le professeur ne sont pas responsables des accidents qui peuvent survenir. Chaque élève doit avoir une responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations.

En cas de non respect d'au moins un point du règlement, le Conseil d'Administration et le professeur à le pouvoir de sanctionner ou de radier l'élève concerné.